

➔ **Allocution de Christophe SIRUGUE, Président du Conseil général de Saône-et-Loire et Président de la commission « Insertion, cohésion sociale, économie sociale et solidaire » de l'ADF**

Politiques d'insertion et de retour à l'emploi

Nous n'en sommes pas à la première table ronde sur les politiques d'insertion tant cette question depuis 2004 est venue modifier considérablement nos domaines d'intervention et la structure même de nos budgets avec la responsabilité que nous avons acquise sur le RMI.

Et même si la problématique financière généralement associée à ces débats demeure, et j'y reviendrai tout à l'heure, je pense qu'au moment où resurgit un sempiternel débat sur l'avenir des départements, nous n'avons plus que jamais besoin de montrer ce que nous avons fait de cette compétence nouvelle.

Enfin, peut-être devons-nous aussi marquer les limites de nos capacités et la nécessaire cohérence qui doit être réalisée pour, en cette journée mondiale de refus de la misère, montrer que l'ampleur de la tâche nécessite des moyens et des sources de financement revus.

Réalité financière, ambition et audace, réflexions pour l'avenir, voici les trois axes qui structureront mon propos introductif à cette table ronde.

Réalité financière d'abord.

Confrontés au cours des années 2004-2005-2006 à un accroissement conséquent du nombre des bénéficiaires du RMI, soit +18,5% entre 2002 et 2005, les départements n'ont eu de cesse de souligner le décrochage entre la part versée par l'Etat et le coût assumé par nos budgets, tant et si bien qu'à ce jour, la question n'est toujours pas réglée et reste comme un caillou dans la chaussure, rendant boiteuses les relations entre nos collectivités et l'Etat avec un déficit cumulé de plus de 2 Milliards d'euros.

Et si nous voulions être complets, il nous faudrait ajouter le coût des politiques de retour à l'emploi que nous finançons allégrement aux travers notamment des différentes formes de contrats aidés.

Ce qui mérite d'être souligné, c'est que la Loi du 18 décembre 2003 ayant supprimé l'obligation légale de consacrer au moins 17% des crédits du RMI aux actions d'insertion, le risque pouvait exister de voir les départements confrontés à la hausse du coût de l'allocation diminué à due concurrence les sommes destinées aux actions de terrain. Non seulement il n'en a rien été mais mieux encore, nous avons tous accru nos efforts pour permettre d'accroître et de développer les offres d'insertion.

C'est pourquoi, nous sommes légitimes à dire encore aujourd'hui que le compte n'y est pas et à lancer une nouvelle fois cette question : quelle fiscalité pour quelle politique publique ?

Mais malgré cela, je réaffirme ici l'ambition et l'audace des politiques développées en ce domaine dans presque tous les départements de France.

Permettez-moi d'ailleurs à cette occasion de souligner une nouvelle fois les qualités d'adaptation et de réaction des services des Conseils généraux. Combien de structures sont-elles capables d'assumer et d'absorber autant d'évolutions législatives et réglementaires, autant de compétences nouvelles, sur un laps de temps aussi court ? Je ne sais pas répondre à la question mais je sais que nous l'avons fait.

N'ayons pas de fausse modestie, nous sommes les collectivités qui ont permis et permettent que se réalisent des pans entiers du plan de cohésion sociale que le précédent Gouvernement avait initié.

Tous ou presque, nous avons accepté de cofinancer le retour aux contrats aidés.

Tous ou presque, nous avons engagé des négociations, très souvent difficiles avec le Service Public de l'Emploi et l'ANPE notamment.

Tous ou presque, nous avons revu le principe de contractualisation avec les bénéficiaires, accroissant nos exigences en même temps que nous multiplions les accompagnements.

Mais attention, nous savons bien nous, que même si le discours ambiant encourage la valeur travail, ce qui ne me semble pas contestable en soi, il reste qu'une partie en forte évolution de nos bénéficiaires du RMI nécessite avant que d'imaginer un parcours de retour à l'emploi, un accompagnement social lourd.

Je le dis car je ne voudrais pas que les Conseils généraux soient les seuls à avoir à assumer cette lourde tâche.

Car pour le retour à l'emploi, force est de constater qu'entre notre réticence légitime à s'engager sur des politiques dont nous considérons qu'elle reste de la compétence de l'Etat et le réalisme dont nous sommes porteurs, les départements ont largement engagé des formules permettant d'offrir aux bénéficiaires du RMI des perspectives crédibles de retour à l'emploi avec le RMA notamment ou encore avec les contrats d'avenir.

Réflexions pour l'avenir.

Nous y sommes favorables. D'abord parce que même si le nombre de bénéficiaires du RMI semble marquer le pas, le coût, lui, ne diminue pas.

Ensuite, car puisque nous sommes les pilotes des politiques d'insertion, nous avons une responsabilité à l'égard de nos concitoyens parmi les plus fragiles.

Enfin parce que, ne l'esquivons pas, le débat regrettable sur le prétendu assistanat culpabilise des familles qui dans leur très grande majorité n'ont d'autres tords que d'être les victimes d'un système qui refuse de les accepter.

Notre collègue, Louis de Broissia, nous disait ce matin qu'il n'était pas envisageable que les politiques futures impliquant les compétences des Départements se fassent sans nous.

Je dis avec sourire au Président de la minorité/majorité que nous y sommes sensibles mais comme dit l'expression : chat échaudé craint l'eau froide.

D'autant plus que se déroule au moment même où nous sommes rassemblés un discours du Président de la République sur la lutte contre la pauvreté et que le Haut Commissaire a annoncé hier, un Grenelle de l'insertion avec pas moins que le principe d'un contrat unique, la réduction du nombre des minima sociaux.

Sans parler du RSA en cours d'expérimentation mais dont chacun a déjà bien compris que son coût obérait sérieusement toute chance de généralisation en l'état. Surtout si l'on doit aller au-delà des seuls bénéficiaires du RMI et de l'ASI pour intégrer la problématique forte et réelle des travailleurs pauvres.

Les semaines et mois qui viennent seront donc déterminants. Claudy Lebreton disait ce matin, n'attendons pas que les propositions viennent d'en haut, je crois que dans le domaine de l'insertion nous pouvons et nous devons être force de proposition.

Forts de nos initiatives déjà en œuvre, légitimés par notre capacité d'expertise, volontaires pour défendre nos intérêts et ceux de nos concitoyens, l'ADF doit avancer.

Déjà, nous avons signifié que sur les neuf minima sociaux peut-être était-il bon de distinguer pour les rapprocher ceux qui relèvent de la politique familiale, ceux qui s'inscrivent dans la cohésion sociale et ceux qui participent de l'insertion professionnelle.

En donnant ces termes, Famille - Solidarité – Retour à l'emploi, on voit bien à qui incombe aujourd'hui la responsabilité politique.

Ensuite sachons ainsi identifier ce qui relève de la solidarité nationale et ce qui revient à la solidarité départementale.

Les allocations, les prestations dont nous ne maîtrisons ni le montant, ni l'évolution du coût exigent que la solidarité nationale s'exerce.

La mise en œuvre des politiques d'accompagnement, de territorialisation justifie quant à elle notre participation. Dans ces politiques d'insertion, des Départements ont fait la démonstration de

leur action voire de leur réussite... cela vaut mieux comme argument à notre avenir que tous les rapports.